



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

12 janvier 2006

**PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ADPIC
FAIT À GENÈVE LE 6 DÉCEMBRE 2005**

ENVOIE DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, conformément au paragraphe 5 du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC (le "Protocole"), fait à Genève le 6 décembre 2005, une copie certifiée conforme dudit Protocole.

Conformément au paragraphe 4 du Protocole, le Protocole entrera en vigueur dès qu'il aura été accepté par les deux tiers des Membres.

Pascal Lamy
Directeur général

06-0147

WT/Let/508